



CONDITIONS DE LOCATION DES APPARTEMENTS

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner à la résidence

- Le parking pour 2 voitures est compris dans le prix de la location de l'appartement. Parking en sous-sol pour une voiture, parking en extérieur pour la 2ème voiture. Toute voiture supplémentaire devra stationner à l'extérieur de la résidence.
- Les ustensiles de cuisine et la vaisselle se trouvent dans les appartements.
- Les consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de la location.
- Il est conseillé d'apporter ses draps, toutefois, la location pourra s'effectuer sur place (voir tarifs).
- Le linge de toilette et le linge de maison peuvent être loués sur place (voir tarifs).
- **Pour des raisons évidentes de gestion, l'attribution d'un emplacement précis n'est pas garantie. Nous faisons toujours notre maximum pour répondre à toutes les exigences (groupes, familles, contraintes matérielles, etc.).**
- Pour les groupes (minimum 25 personnes), l'attribution des appartements est effectuée par nos soins.
- Les locations d'appartements se font à la semaine, du dimanche après 16 h pour l'arrivée, au dimanche avant 10 h pour le départ. En dehors de cette période, à certaines dates, possibilité de location à la nuitée (minimum 2 nuits). Nous consulter.
- Dans tous les cas, l'arrivée doit avoir lieu avant 20 h.
- Un acompte de 25 % et 20 € de frais de dossier sont demandés à la signature du contrat de réservation.
- Le règlement du solde doit être effectué au maximum 30 jours avant la date d'arrivée et comprend les taxes de séjour pour toute personne de plus de 18 ans. **ATTENTION : passé le délai des 30 jours, la réservation sera considérée comme annulée et l'hébergement sera remis en vente.** Les sommes déjà versées seront conservées à titre d'indemnités de rupture de contrat.
- **Réservation à moins de 30 jours de l'arrivée :** le montant total du séjour (incluant frais de dossier et taxes de séjour) sera demandé par carte bancaire au moment de la réservation.
- A l'arrivée, une caution de 90 € pour le ménage est demandée (ou 120 € pour les appartements 6 et 7 places), celle-ci sera restituée le jour du départ si l'appartement est rendu parfait état de propreté.
- Une caution supplémentaire de 300 € sera demandée, celle-ci sera encaissée si des détériorations sont constatées.
- Possibilité de faire réaliser le ménage de fin de séjour par nos soins pour la somme de 90 € par appartement (ou 120 € selon la catégorie).
- En cas d'annulation de votre réservation d'appartement, aucun remboursement ne sera effectué si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation (voir conditions sur le site Internet).
- Les frais de dossier pour réservation s'élèvent à 20 € et sont non remboursables.
- **Les animaux sont strictement interdits dans les appartements, et ces derniers sont non-fumeurs, tout comme l'ensemble des espaces communs.**

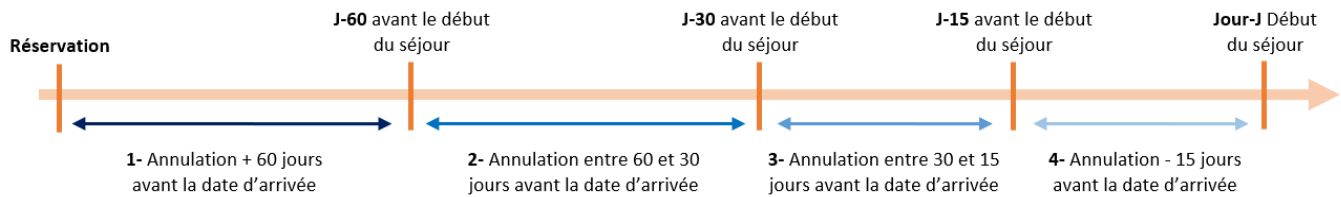
MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT DE VOTRE SEJOUR

Modification de votre réservation : Une demande de modification du séjour (*dates, type d'hébergement*) peut être faite auprès de la résidence (*par courrier ou e-mail*), dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation.

Toute demande de prolongation de séjour ou de changement de catégorie de location sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de modification de séjour intervenant 15 jours avant la date d'arrivée ne sera pas acceptée.

Annulation du fait du client : en cas d'annulation, merci d'avertir la résidence le plus rapidement possible par e-mail ou courrier.

• **En cas d'annulation sans souscription à l'assurance :**



1- annulation survenant plus de 60 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte vous sera remboursée. Une indemnité compensatoire de 20 € sera conservée à titre de frais d'annulation, et le cas échéant 3 % du montant versé par chèque vacances.

2- annulation survenant entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte sera conservée à titre de frais d'annulation.

3- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total du séjour seront conservés à titre de frais d'annulation.

4- annulation survenant moins de 15 jours avant la date d'arrivée : le montant total du séjour sera conservé à titre de frais d'annulation.

• **En cas d'annulation avec souscription à l'assurance :**

Une partie du montant des sommes payées (hors frais de dossier, coût de l'assurance et taxes de séjour) vous sera remboursée* suivant les conditions d'annulation disponibles sur notre site internet.

L'assurance annulation est facturée 3,5 % du prix du séjour par appartement (sous réserve d'augmentation). Elle est facultative et doit être souscrite à la réservation.

* En cas de non-remboursement par l'assurance et sur présentation d'un justificatif, nous vous rembourserons suivant les conditions d'annulation sans souscription à l'assurance, hors coût de l'assurance annulation.

Interruption de séjour : Un séjour interrompu ou une arrivée tardive du fait du client ne pourront donner lieu à aucun avoir, ni remboursement sauf en cas de souscription à l'assurance annulation, suivant les conditions d'interruption disponibles sur notre site internet.

Clause particulière – Annulation et Covid-19, annulation de votre séjour uniquement en cas de :

- confinement ;
- restriction de circulation ;
- quatorzaine ou quarantaine dans votre commune, département, région ou pays (sur justificatif de domicile) ;
- si un des participants au séjour est contaminé par la Covid-19 dans les 20 jours précédant la date d'arrivée prévue (annulation possible uniquement sur présentation d'un test positif et d'un certificat médical).

La résidence vous proposera, au choix :

- un avoir correspondant aux sommes versées, majoré de 20 %*, valable 2 ans et non remboursable, nominatif et non cessible ;
- un remboursement des sommes versées, hors coût de l'assurance annulation, des frais de dossier, et le cas échéant de 3 % du montant versé par chèque vacances.

*majoration plafonnée à 100 €

A noter : la peur de voyager n'est en aucun cas un motif d'annulation recevable, tout comme le non-respect de la législation en vigueur le jour de l'arrivée dans l'établissement.

Annulation du fait de l'établissement : en cas d'annulation du fait de la résidence, sauf cas de force majeure, le séjour vous sera remboursé dans son intégralité. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts.